



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

Toulouse, le **26 AOÛT 2024**

Monsieur le président,

Par lettre du 16 juillet dernier, vous avez souhaité connaître l'état d'avancement du projet visant à doter l'aérodrome de Toulouse-Francazal d'une charte de gestion des nuisances sonores, telle qu'évoquée, parmi les questions diverses, lors de la réunion de la commission consultative de l'environnement qui s'est tenue le 15 décembre dernier.

Des précisions recueillies auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, il ressort que les chartes de qualité de l'environnement, prévues à l'article L. 571-13 du code de l'environnement, sont assez largement déployées sur les aérodromes du territoire national et, en particulier, sur plusieurs aérodromes de la région Occitanie.

Toutefois, les aérodromes disposant d'une telle charte hébergent une activité aérienne, principalement et communément, constituée du trafic lié à l'aviation commerciale (transport de passagers et de fret) et à l'aviation générale (formation, activité aérienne sportive et de loisirs).

L'aérodrome de Toulouse-Francazal présente, quant à lui, des spécificités qui questionnent l'opportunité de mettre en œuvre ce dispositif de nature à maîtriser les nuisances liées à son exploitation. En effet, il accueille un faible volume de mouvements aériens (2910 en 2023) issu, pour moitié, de l'activité militaire. Au regard des prérogatives de puissance publique qui s'y attachent, celle-ci n'a pas vocation à être encadrée par une charte.

Monsieur Bernard GINESTE
Président du collectif Francazal
22, rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Ce sujet méritant d'être plus largement examiné et discuté entre les parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome, dont les associations de défense de l'environnement et des intérêts de riverains, il sera inscrit, à ce titre, à l'ordre du jour de la réunion de la commission consultative de l'environnement qui se tiendra à l'automne prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
la sous-préfète à la ville



Hélène LESTARQUIT

Copie à :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;
- Monsieur le président de la société d'exploitation de Toulouse Francazal Aéroport.